

# Les Infos de Base

Mercredi 25 février 2015  
volume 18, numéro 8  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1<sup>er</sup> février 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 4 février 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 19 février 2015.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 22 février 2015.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 janvier 2015 et contient maintenant 9 692 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Modifications aux lois du Québec

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. **S-4.2**, aa. 131, 173, 274, 346.0.10, 487.2.

*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, L.Q. 2015, c. 1, aa. 159, 160, 162, 163, 166.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Modifications aux règlements du Québec

*Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances*, RLRQ, c. **C-25**, r. 16, a. 3.

*Avis*, (2015) 147 G.O. 1, 207.

*Règlement sur les actes qui peuvent être posés par un assistant optométrique*, RLRQ, c. **O-7**, D. 43-2015 du 28-01-15, (2015) 147 G.O. 2, 165, nouveau.

*Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis*

*au nouveau locataire*, RLRQ, c. **R-8.1**, r. 3, aa. 2, 4, ann. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

*Règlement modifiant le Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire*, D. 972-2014 du 12-11-14, (2014) 146 G.O. 2, 4126, aa. 1-3.

*Code de sécurité pour les travaux de construction*, RLRQ, c. **S-2.1**, r. 4, aa. 1.1, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.1.6, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.1.10, 4.1.11, 4.2.1, 4.2.1.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4, 4.2.5, 4.2.6, 4.2.9, 4.2.10, 4.2.11, 4.3.1, 4.3.1.1, 4.3.1.2, 4.3.2, 4.3.3, 4.3.4, 4.3.5, 4.3.6, 4.3.10, 4.3.11, 4.3.12, 4.3.13, 4.4.1, 4.4.1.1, 4.4.1.2, 4.4.1.3, 4.4.3, 4.4.4, 4.4.6, 4.4.7, 4.4.9, 4.4.10, 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.6, 4.6.1, 4.6.1.1, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.9.1, 4.6.11, 4.6.13, 4.6.15, 4.6.17, 4.6.18, 4.6.19, 4.7.1, 4.7.2, 4.7.4, 4.7.5, 4.7.5.1, 4.7.6, 4.7.9, 4.7.10, 4.8, 4.8.1, 4.8.2, 4.8.3, 4.9, ann. 2.1, 2.2, 2.3, 2.6.

*Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction*, D. 57-2015 du 28-01-15, (2015) 147 G.O. 2, 101, aa. 1-62.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Dans ce numéro

1

État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>